

CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

DELEGATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURBRIAC

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner les délégués appelés à représenter la commune au sein de la Communauté de Communes de Bourbriac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués comme suit :

❖ **Titulaires :**

- BOTREL Yannick
- PRIDO Loïc
- GUEGAN Florence
- LE FLOC'H Patrick
- GUILLOU Claudine

❖ **Suppléants :**

- BRIEND Sophie
- LE BLOAS Jean-Jacques
- DRONIOU Christian : La nomination de Monsieur DRONIOU prendra effet lorsque la communauté de Communes de Bourbriac recevra en retour de la Sous-Préfecture la délibération concordante modifiant les statuts de la Communauté de Communes et notamment la répartition du nombre de délégués.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune durant son mandat.
- ❖ autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.